

Exclusion relative aux actionnaires importants (PPPC1007)

Assuré désigné : **TBA**
Date de prise d'effet :

En contrepartie de la prime exigée pour la présente Police, il est entendu et convenu par les présentes que l'Assureur ne sera pas responsable d'effectuer des paiements de toute **perte** se rapportant à toute **réclamation** fondée sur ou en découlant, en résultant, y étant attribuable ou impliquant de quelque manière que ce soit un litige de la part de ou à la demande de toute personne ou entité qui, au moment ou une telle **réclamation** est faite pour la première fois, détient ou contrôle plus de 10% des actions en circulation représentant le droit de vote actuel aux élections des administrateurs de la **société**.

Toutes les autres modalités et conditions demeurent inchangées.

Représentant agréé de l'Assureur
Beazley Canada Limitée

Date